

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Commune de Saint Genis les Ollières
10 rue de la mairie
69 290 St Genis les Ollières
Tél : 04 78 57 05 55



Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
pour la mise en place d'une opération d'achat groupé
d'énergies au bénéfice des administrés et des
professionnels du territoire

Cahier des charges

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 16 novembre à 12h00

1 - Objet de la consultation

Face au contexte économique et énergétique actuel, la commune de Saint Genis les Ollières souhaite organiser une action collective d'achat groupé d'énergies à destination des particuliers, des indépendants, des professions libérales, des petites entreprises et petits commerces de son territoire.

Le groupement d'achat envisagé porte sur l'achat d'électricité et de gaz naturel et possiblement, si le nombre de candidats est suffisant, sur l'achat de pellets.

L'objectif est de permettre aux administrés saint genoïis de maîtriser leur budget de consommations de fluides, tout en bénéficiant d'une électricité issue d'énergies renouvelables.

Pour cela, la commune souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un opérateur de manière transparente, objective et impartiale. Suite à cette sélection, une convention de partenariat non exclusive sera mise en place avec le candidat retenu.

2 – Conditions de la consultation

Durée de consultation :

4 semaines

3 – Présentation des offres

Pièces à fournir :

- Le présent cahier des charges, dûment daté et signé
- Présentation de l'opérateur
- Références de prestations ou accompagnements similaire

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

4 – Sélection des offres

La sélection de l'opérateur partenaire sera formalisée selon la pondération suivante :

- *Critère 1 : Méthodologie et processus de mise en concurrence : **40 points***
- *Critère 2 : Plan de communication et d'accompagnement des administrés : **30 points***
- *Critère 3 : Garanties environnementales des offres ciblées : **20 points***
- *Critère 4 : Références et solidité du candidat : **10 points***
- *Total sur **100 points**.*

5 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

Le service finances : responsable.finances@mairie-sglo.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Commune de Saint Genis les Ollières

**10 rue de la mairie
BP10
69 290 St Genis les Ollières**

6 – Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un référé avant la conclusion du contrat, dans un délai de 16 jours. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé à l'encontre des décisions faisant grief, dans les deux mois de leur publication ou notification.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

**Tribunal Administratif de Lyon
Palais des Juridictions administratives
184, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr**